

## **Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2024 portant délégation de signature à l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique**

**Objet :** Délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Vu l'article 26 du décret n°2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique, modifié ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2023 portant nomination du directeur de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique ;

Vu les délibérations adoptées par le Conseil d'administration de l'établissement les 7 avril 2016 et 11 avril 2024 ;

**Le directeur de l'ERAFP décide :**

### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Julie Vernay, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

- a) Les actes, documents administratifs et correspondances ayant pour objet la rémunération du personnel de l'ERAFP, les actes et correspondances s'inscrivant dans le cadre de la gestion courante des personnels et les correspondances associées aux recrutements ;
- b) Les correspondances relatives à la sélection de prestataires, en ce compris les réponses aux candidats en cours de procédure de sélection ;
- c) Les actes et correspondances relatifs à l'exécution de contrats passés conformément au code de la commande publique dans le domaine des ressources humaines, en ce compris les bons de commande, les ordres de service, les devis ;
- d) Les actes et correspondances ayant trait à la formation du personnel, en ce compris les conventions de formation, ainsi que les conventions de stage ;
- e) Les actes et correspondances avec l'administration des Archives de France ou son délégataire, en ce compris les bordereaux d'élimination des archives suivies par la responsable des ressources humaines.

### **Article 2 :**

La présente décision abroge et remplace la décision du 15 mai 2023.

### **Article 3 :**

La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet [rafp.fr](http://rafp.fr).



Régis PELISSIER  
Directeur de l'ERAFP